



PROTOCOLE SANITAIRE GÉNÉRAL

VGA SAINT-MAUR OMNISPORTS

La VGA Saint-Maur recommande une reprise progressive de l'activité sportive afin de réadapter le corps à l'effort.

Si vous avez été atteint de la COVID-19, un certificat médical sera obligatoire lors de l'inscription.

ACCÈS AUX INSTALLATIONS

- ✓ ACCÈS AUX LIEUX DE PRATIQUE ET CLUBS HOUSE RESTREINT AUX PRATIQUANTS ET ENCADRANTS (ENTRAÎNEURS, MEMBRES DU BUREAU ET RESPONSABLES COVID). PARENTS INTERDITS DANS LES INSTALLATIONS (SAUF SI L'ÂGE DE L'ENFANT JUSTIFIE L'ACCOMPAGNEMENT)
- ✓ ACCÈS INTERDIT AUX PERSONNES SYMPTÔMATIQUES
- ✓ PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE À PARTIR DE 11 ANS ET À TOUT MOMENT HORS PRATIQUE SPORTIVE POUR SE DÉPLACER DANS L'ENCEINTE SPORTIVE ET LA QUITTER (PAS D'ATTOUPEMENT DEVANT LES INSTALLATIONS)
- ✓ DÉSINFECTION OBLIGATOIRE AVEC LE GEL HYDROALCOOLIQUE (ENTRÉE, SORTIE, TOILETTES)
- ✓ RESPECT DES GESTES BARRIÈRES ET DE LA DISTANCIATION À TOUT MOMENT (1 MÈTRE)
- ✓ SIGNATURE DE LA CHARTE SANITAIRE OBLIGATOIRE AVANT TOUTE REPRISE
- ✓ ÉMARGEMENT AUPRÈS DU RÉFÉRENT COVID

ACCÈS AUX VESTIAIRES

- ✓ RESPECT OBLIGATOIRE DU PORT DU MASQUE, DES GESTES BARRIÈRES ET DE LA DISTANCIATION (1 MÈTRE)
- ✓ ACCÈS TRÈS RESTREINT AUX VESTIAIRES ET DOUCHES (DOUCHE PRIVILEGIÉE À DOMICILE)
- ✓ ARRIVÉE SUR LE LIEU DE PRATIQUE DIRECTEMENT EN TENUE AVEC SA BOUTEILLE D'EAU (MARQUAGE NOMINATIF)
- ✓ REGROUPEMENT DES AFFAIRES PERSONNELLES DANS UN SAC DE SPORT QUI SERA DISPOSÉ À DISTANCE DES UNS DES AUTRES DANS LA ZONE DÉTERMINÉE PAR LA SECTION
- ✓ TENUE PROPRE À CHAQUE ENTRAÎNEMENT
- ✓ PAIRE DE CHAUSSURES DÉDIÉE À LA PRATIQUE SPORTIVE DE SON ACTIVITÉ SI NÉCESSAIRE, À METTRE LORS DE L'ENTRÉE DANS LE LIEU DE PRATIQUE

PRATIQUE ET ENCADREMENT

- ✓ PAS DE PORT DU MASQUE PENDANT LA PRATIQUE
- ✓ RESPECT DES GESTES BARRIÈRES ET DES RÈGLES DE DISTANCIATION DE 2 MÈTRES LORSQUE L'ACTIVITÉ SPORTIVE LE PERMET (Y COMPRIS DANS LES ZONES D'ATTENTE)
- ✓ MARQUAGE AU SOL SPÉCIFIQUE EN CAS DE BESOIN
- ✓ PRATIQUE QUAND CELA EST POSSIBLE AVEC SON PROPRE MATÉRIEL QUI DOIT ÊTRE DÉSINFECTÉ

ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DES MESURES

- ✓ PERSONNEL, BÉNÉVOLES ET DIRIGEANTS DE LA VGA ÉQUIPÉS DE MASQUES
- ✓ PRÉSENCE DE RÉFÉRENTS COVID EN CHARGE DE L'APPLICATION DES RÈGLES SANITAIRES
- ✓ DÉSINFECTION DES LOCAUX, DU MATÉRIEL ET DES POINTS DE CONTACT RÉGULIÈREMENT ASSURÉE
- ✓ RÉDUCTION DES CRÉNEAUX HORAIRE POUR ASSURER LA DÉSINFECTION ET ÉVITER LE CROISEMENT DES GROUPES

GESTION DES CAS SUSPECTS

- ✓ EN CAS DE DOUTE SUR VOTRE ÉTAT DE SANTÉ (FIÈVRE, TOUX) VOUS NE DEVEZ PAS VOUS RENDRE À LA SÉANCE ET AVERTIR VOTRE CLUB ET VOTRE ENTRAÎNEUR.
- ✓ SI VOUS ÊTES ATTEINT PAR LA COVID-19, VOUS EN INFORMEREZ VOTRE SECTION.

TOUT MANQUEMENT D'UN MEMBRE DE LA SECTION

ENTRAINERA UNE SUSPENSION DE PARTICIPATION AUX ENTRAÎNEMENTS ET COMPÉTITIONS.